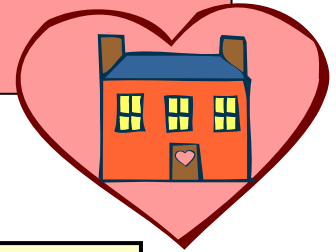


INFO EXPRESS

OFFICES D'HABITATION



SOMMAIRE

SECTION 1 p. 1-4 LES DERNIÈRES NOUVELLES...

- Plan québécois des infrastructures
- Nouveaux PRBI 2008
- Processus d'appels d'offres
- Indexations des salaires pour l'année 2008
- Indemnités de déplacement depuis avril 2008
- Formulaires de bail
- Nouvelle adresse courriel

SECTION 2 p. 5 RENSEIGNEMENTS À FOURNIR À LA SHQ

- Adresses électroniques

SECTION 1 - LES DERNIÈRES NOUVELLES...

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES

Les différents colloques et congrès ont permis à plusieurs d'entre vous d'échanger sur les diverses modalités du plan de mise en œuvre du *Plan québécois des infrastructures*, notamment sur le plan pluriannuel d'intervention et le bilan de santé. Ces nouveaux renseignements ont suscité chez certaines personnes la question suivante :

Peut-on produire ou faire produire dès maintenant notre bilan de santé?

Comme annoncé dans la dernière publication de l'Info Express, nous prévoyons être en mesure de vous fournir, au cours de l'automne 2008, l'ensemble de la documentation nécessaire pour réaliser votre bilan de santé et compléter votre plan pluriannuel d'intervention. **Dans la mesure du possible**, nous vous suggérons d'attendre de recevoir cette documentation avant d'entreprendre vos inspections d'immeuble. Rappelons que l'objectif poursuivi par la SHQ est que chaque organisme ait progressivement complété son bilan de santé, selon une méthodologie commune, en appui à son plan pluriannuel d'intervention, d'ici le 31 décembre 2010.

D'ici à ce que votre bilan soit complété, vous pouvez, comme par le passé, nous faire part de vos demandes budgétaires à partir de votre plan triennal appuyé des rapports techniques que vous avez en main, ou encore d'expertises techniques produites sur certaines composantes de votre immeuble par des personnes qualifiées de votre localité. Soyez assurés que d'ici le 31 décembre 2010, aucun organisme ne sera financièrement désavantagé par rapport à un organisme qui a produit son bilan de santé.

Toutefois, la SHQ élabore présentement un modèle de rapport d'inspection accompagné de directives ainsi qu'une formation abrégée afin de permettre à certains organismes qui ont déjà à leur emploi le personnel technique nécessaire de produire leur bilan de santé avant l'automne 2008. Un premier groupe d'organismes a été sélectionné avec la collaboration de l'ADOHQ. Ceux-ci seront invités par la SHQ à une formation qui aura lieu à Québec dans la semaine du 16 juin.

L'INFO EXPRESS est la voix officielle de la Vice-présidence aux programmes d'aide au logement. Elle est produite par le Service conseil en logement social Société d'habitation du Québec
1054, Louis-Alexandre-Taschereau
4e étage, Aile Saint-Amable
Québec G1R 5E7

Vous avez des commentaires ou des sujets à nous suggérer?
Écrivez-nous :
info.logementsocial@shq.gouv.qc.ca

Site Internet de la SHQ : www.habitation.gouv.qc.ca
Site Extranet des offices d'habitation : www.habitation.gouv.qc.ca/org

INFO EXPRESS

OFFICES D'HABITATION

MISE À JOUR DES PRBI ET DES GRILLES
DE PONDÉRATION 2008

Les **plafonds de revenu déterminant les besoins impérieux (PRBI) 2008** sont maintenant disponibles. Ces informations permettent de déterminer l'admissibilité au programme HLM (volets public et privé) ainsi qu'au Programme de supplément au loyer. Les nouvelles grilles de pondération des revenus selon la composition du ménage (logements de catégorie A « *personnes âgées* » et de catégorie B « *familles* ») applicables à votre organisme sont également disponibles.

Deux outils de recherche vous permettent de vous procurer les tableaux qui s'appliquent à votre municipalité. Ils se retrouvent sur le site extranet des offices d'habitation www.habitation.gouv.qc.ca/org, dans la section **PRBI-LMM-Grilles-pond**. La page **Consulter les plafonds de revenus déterminant les besoins impérieux (PRBI) et les loyers médians du marché (LMM) par municipalité** donne accès à ces renseignements pour votre municipalité. La page **Consulter les grilles de pondération de revenus par catégorie et par municipalité** permet la consultation des grilles selon la composition du ménage.

Veuillez prendre note que les offices d'habitation qui reçoivent encore l'Info Express par le courrier, étant donné qu'ils ne possèdent pas d'adresse de courriel, recevront également les tableaux nécessaires. Si vous constatez que votre organisme n'a pas reçu les grilles de pondération des revenus appropriées, nous vous prions d'en aviser le conseiller en gestion.

Plafonds de revenus des besoins impérieux (PRBI)

Sommairement, le PRBI correspond au revenu maximum gagné par un ménage, selon sa composition, pour être admissible à un HLM ou à un PSL. Nous vous demandons d'utiliser ces nouvelles grilles dès maintenant.

Grilles de pondération

Les grilles de revenus, conçues de manière à accorder un plus grand pointage aux ménages à faible revenu, sont établies selon la catégorie de logement (A ou B) et varient en fonction des différentes régions administratives.

Il n'existe pas de grilles de revenus pour les logements de catégorie C (personnes ayant des besoins spéciaux). Pour ces cas, la pondération doit être établie en fonction de la catégorie de logement et non en fonction des individus. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le *Manuel de gestion du logement social*, chapitre B, section 2, sujet 6.

Les organismes dont le territoire de sélection couvre plus d'une municipalité doivent utiliser la grille de pondération de la municipalité d'accueil, soit celle où est situé l'ensemble immobilier, et non la grille applicable à la municipalité de résidence du requérant. Ainsi, chaque organisme n'utilise qu'une seule grille de pondération.

En conséquence, **une personne résidant sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) peut s'adresser à tout locateur de la CMM pour demander un logement à loyer modique.**

Informations générales

Il est important de rappeler aux organismes qui utilisent encore le système SIGLS.DOS de la COGI-OMH d'apporter les modifications requises au système. Pour ceux qui utilisent maintenant le système SIGLS.NET, la COGI-OMH fera la mise à jour des grilles de pondération et des loyers médians. Cependant, chaque office doit vérifier le bon numéro de tableau à utiliser.

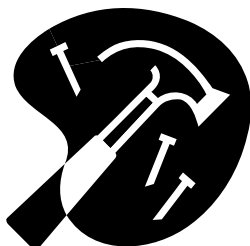
INFO EXPRESS
 OFFICES D'HABITATION

PROCESSUS D'APPELS D'OFFRES
 ► **MODIFICATION IMPORTANTE** ◀

Une modification importante a été apportée au processus d'appel d'offres. En effet, dans le but de faciliter la tâche des organismes en ce qui concerne la réalisation des travaux de rénovation majeurs, notamment ceux prévus dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI), la SHQ a assoupli les règles relatives à l'attribution des contrats. Dorénavant, les organismes pourront procéder eux-mêmes aux appels d'offres sur invitation lorsque le coût estimatif du contrat est égal ou supérieur à 25 000 \$, mais inférieur à 100 000 \$. Pour les contrats dont le coût est égal ou supérieur à 100 000 \$, l'organisme devra procéder par appel d'offres public.

Par ailleurs, rappelons que l'organisme a intérêt à solliciter des soumissions chaque fois que c'est possible, par écrit, au téléphone ou de vive voix, pour des contrats dont le coût estimatif est inférieur à 25 000 \$ et qu'il doit garder trace de sa démarche, autant pour une sollicitation verbale que pour celle effectuée par écrit.

Pour les contrats de service à caractère répétitif (déneigement, vérification, etc.), nous suggérons de solliciter par écrit un appel d'offres sur invitation, même si le montant annuel du contrat est inférieur à 25 000 \$. Il est cependant possible de solliciter des soumissions sur une base triennale.


INDEXATION DES SALAIRES POUR
L'ANNÉE 2008

Conformément aux conditions de travail en vigueur au sein de la Fonction publique, les échelles salariales applicables aux employés des offices d'habitation sont indexées de 2 % depuis le 1^{er} avril 2008.

Une version à jour de la directive sur la politique salariale applicable au réseau des offices d'habitation (*Manuel de gestion du logement social*, chapitre D) est maintenant disponible sur le site extranet des offices d'habitation à l'adresse suivante :

www.habitation.gouv.qc.ca/org

Une version papier vous sera également transmise ultérieurement.

INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT
 ► **NOUVEAUX TAUX DEPUIS LE 1^{ER}**
AVRIL 2008 ◀

Veuillez prendre note que, depuis le 1^{er} avril 2008, le remboursement des frais de déplacement doit respecter les taux maximums indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Taux précédent	Taux au 1 ^{er} avril 2008
Jusqu'à 8 000 km	0,41 \$/km	0,415 \$/km
Plus de 8 000 km	0,335 \$/km	0,34 \$/km

Le minimum quotidien applicable lorsque vous effectuez 25 kilomètres et moins demeure inchangé, soit 9,90 \$.

Une modification sera apportée au *Manuel de gestion du logement social* pour tenir compte de ces changements.

INFO EXPRESS

OFFICES D'HABITATION

FORMULAIRES DE BAIL

Nous vous rappelons que l'envoi massif de formulaires de bail d'un logement à loyer modique n'est plus effectué de façon systématique par la SHQ.

Les organismes désireux d'obtenir des formulaires de bail peuvent s'en procurer auprès de la SHQ en remplissant et retournant le formulaire **Bon de commande**. La tarification unitaire demeure inchangée, soit 1,98 \$ pour la partie 1 et 2, et 0,99 \$ pour la partie 2 seulement.

Un exemplaire du formulaire **Bon de commande** est joint en annexe. Il est également disponible dans la section « Formulaires » du site extranet.

NOUVELLE ADRESSE COURRIEL

Veillez prendre note qu'à la suite de changements organisationnels survenus dernièrement, des modifications ont dû être apportées à l'adresse de courriel ddp@shq.gouv.qc.ca. En effet, puisque la production de l'Info Express ne relève plus de la Direction du développement des programmes (DDP), nous en avons profité pour choisir une adresse courriel plus appropriée soit, info.logementsocial@shq.gouv.qc.ca.

Nous vous rappelons qu'il nous fait toujours plaisir de répondre à vos demandes ou de recevoir vos commentaires.

SECTION 2 – RENSEIGNEMENTS À FOURNIR À LA SHQ

✉ Adresses électroniques

Quelques offices d'habitation ne nous ont pas encore fourni d'adresse électronique officielle (courriel). Nous vous rappelons qu'il est important de prendre les mesures nécessaires pour en obtenir une puisque plusieurs documents seront dorénavant envoyés par ce moyen de communication.

Nous vous demandons d'informer votre conseiller en gestion afin que cette adresse soit ajoutée dans nos dossiers. Vous pouvez également nous informer par courriel à l'adresse suivante : info.logementsocial@shq.gouv.qc.ca. Merci.

**LOYERS MÉDIANS DU MARCHÉ
AVEC SERVICES
ANNÉE 2008**

TAB.	RÉGION	STUDIO	1 C.C.	2 C.C.	3 C.C.	4 C.C. ET PLUS
Région 01 : Bas-St-Laurent						
7	Matane, Rivière-du-Loup	380	465	590	670	725
8	Rimouski	390	485	615	695	830
10	Autres	345	415	510	575	640
Région 02 : Saguenay / Lac-Saint-Jean						
7	Alma, Dolbeau, Roberval, Saint-Félicien	380	465	590	670	725
5	Saguenay	370	440	585	645	680
10	Autres	345	415	510	575	640
Région 03 : Capitale-Nationale						
2	Québec métro (partie)	460	565	695	780	965
10	Autres	345	415	510	575	640
Région 04 : Mauricie						
7	La Tuque, Shawinigan	380	465	590	670	725
6	Trois-Rivières métro (partie)	350	450	565	630	690
10	Autres	345	415	510	575	640
Région 05 : Estrie						
4	Magog, Sherbrooke	405	470	600	715	930
10	Autres	345	415	510	575	640
Région 06 : Montréal						
1	Ile de Montréal	490	595	700	820	1 070
Région 07 : Outaouais						
3	Gatineau	525	625	740	870	1 090
10	Autres	345	415	510	575	640
Région 08 : Abitibi-Témiscamingue						
7	Amos	380	465	590	670	725
8	Rouyn-Noranda, Val d'Or	390	485	615	695	830
10	Autres	345	415	510	575	640
Région 09 : Côte-Nord						
8	Baie-Comeau, Sept-Iles	390	485	615	695	830
10	Autres	345	415	510	575	640
Tab. 10	Région 10 : Nord-du-Québec	345	415	510	575	640
Région 11 : Gaspésie / Iles-de-la-Madeleine						
8	Gaspé	390	485	615	695	830
10	Autres	345	415	510	575	640
Région 12 : Chaudière-Appalaches						
7	Montmagny, Saint-Georges, Sainte-Marie, Thetford-Mines	380	465	590	670	725
2	Québec métro (partie)	460	565	695	780	965
10	Autres	345	415	510	575	640

**LOYERS MÉDIANS DU MARCHÉ
AVEC SERVICES
ANNÉE 2008**

TAB.	RÉGION		STUDIO	1 C.C.	2 C.C.	3 C.C.	4 C.C. ET PLUS
Région 13 : Laval							
1	Laval		490	595	700	820	1 070
Région 14 : Lanaudière							
1	Montréal métro (partie)		490	595	700	820	1 070
9	Autres		460	560	695	805	1 010
Région 15 : Laurentides							
1	Montréal métro (partie)		490	595	700	820	1 070
9	Autres		460	560	695	805	1 010
Région 16 : Montérégie							
1	Montréal métro (partie)		490	595	700	820	1 070
7	Cowansville, Granby, Salaberry-de-Valleyfield, Sorel		380	465	590	670	725
8	St-Hyacinthe, St-Jean-sur-Richelieu		390	485	615	695	830
10	Autres		345	415	510	575	640
Région 17 : Centre-du-Québec							
7	Drummondville, Victoriaville		380	465	590	670	725
6	Trois-Rivières métro (partie)		350	450	565	630	690
10	Autres		345	415	510	575	640
Tab. 11	Région hors marché			930	1 040	1 175	1 335

PLAFONDS DE REVENU DÉTERMINANT LES BESOINS IMPÉRIEUX PROVINCE DE QUÉBEC – 2008

RÉGION		NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER			
		1 Couple ou 1 personne	2 2 ou 3 personnes sauf couple	3 4 ou 5 personnes	4 6 personnes
Tab.	Région 01 : Bas-St-Laurent				
7	Matane, Rivière-du-Loup	19 000	24 000	27 000	29 000
8	Rimouski	19 500	25 000	28 000	33 500
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000
Tab.	Région 02 : Saguenay – Lac-Saint-Jean				
7	Alma, Dolbeau, Roberval, Saint-Félicien	19 000	24 000	27 000	29 000
5	Saguenay	18 000	23 500	26 000	27 500
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000
Tab.	Région 03 : Capitale-Nationale				
2	Québec métro (partie)	23 000	28 000	31 500	39 000
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000
Tab.	Région 04 : Mauricie				
7	La Tuque, Shawinigan	19 000	24 000	27 000	29 000
6	Trois-Rivières métro (partie)	18 000	23 000	25 500	28 000
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000
Tab.	Région 05 : Estrie				
4	Magog, Sherbrooke	19 000	24 000	29 000	37 500
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000
	Région 06 : Montréal				
1	Ile de Montréal	24 000	28 000	33 000	43 000
	Région 07 : Outaouais				
3	Gatineau	25 000	30 000	35 000	44 000
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000
Tab.	Région 08 : Abitibi-Témiscamingue				
7	Amos	19 000	24 000	27 000	29 000
8	Rouyn-Noranda, Val-d'Or	19 500	25 000	28 000	33 500
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000
Tab.	Région 09 : Côte-Nord				
8	Baie-Comeau, Sept-Iles	19 500	25 000	28 000	33 500
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000
Tab.	Région 10 : Nord-du-Québec				
10		17 000	20 500	23 000	26 000
Tab.	Région 11 : Gaspésie / Iles-de-la-Madeleine				
8	Gaspé	19 500	25 000	28 000	33 500
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000

PLAFONDS DE REVENU DÉTERMINANT LES BESOINS IMPÉRIEUX PROVINCE DE QUÉBEC – 2008

RÉGION		NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER			
		1	2	3	4
		Couple ou 1 personne	2 ou 3 personnes sauf couple	4 ou 5 personnes	6 personnes
Tab.	Région 12 : Chaudière-Appalaches				
7	Montmagny, Saint-Georges, Sainte-Marie, Thetford-Mines	19 000	24 000	27 000	29 000
2	Québec métro (partie)	23 000	28 000	31 500	39 000
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000
Tab.	Région 13 : Laval				
1	Laval	24 000	28 000	33 000	43 000
Tab.	Région 14 : Lanaudière				
1	Montréal métro (partie)	24 000	28 000	33 000	43 000
9	Autres	22 500	28 000	32 500	40 500
Tab.	Région 15 : Laurentides				
1	Montréal métro (partie)	24 000	28 000	33 000	43 000
9	Autres	22 500	28 000	32 500	40 500
Tab.	Région 16 : Montérégie				
1	Montréal métro (partie)	24 000	28 000	33 000	43 000
7	Cowansville, Granby, Salaberry-de-Valleyfield, Sorel	19 000	24 000	27 000	29 000
8	St-Hyacinthe, St-Jean-sur- Richelieu	19 500	25 000	28 000	33 500
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000
Tab.	Région 17 : Centre-du-Québec				
7	Drummondville, Victoriaville	19 000	24 000	27 000	29 000
6	Trois-Rivières métro (partie)	18 000	23 000	25 500	28 000
10	Autres	17 000	20 500	23 000	26 000
Tab.	Régions hors marché				
11		37 500	42 000	47 000	53 500

BON DE COMMANDE
(Révisé en mai 2008)

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

	Prix unitaire	Quantité	Total
Bail (parties 1 et 2) :			
Org. informatisé <input type="checkbox"/> Version française <input type="checkbox"/> Version anglaise <input type="checkbox"/> (N.B.: pour imprimante à bretelles seulement)	1,98 \$		
Org. non informatisé <input type="checkbox"/> Version française <input type="checkbox"/> Version anglaise <input type="checkbox"/>	1,98 \$		
Bail (partie 2 seulement) Version française <input type="checkbox"/> Version anglaise <input type="checkbox"/>	0,99 \$		
Guide de base 2004 du système d'entretien préventif avec Cédérom	25 \$		

Sous-total		
TPS (126477256)	5 %	
TVQ (1006237653)	7,5 %	
Total à payer		

RETOURNER À :	EXPÉDIER À (adresse de l'organisme)
Madame Carole Gilbert Société d'habitation du Québec Service conseil en logement social 1054, rue L.-A.-Taschereau, 4e étage Québec (Québec) G1R 5E7 Télécopieur (418) 646-0168 info.logementsocial@shq.gouv.qc.ca	